ART. PREMIER N° CL201

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL201

présenté par M. Balanant, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« un ou plusieurs conseils consultatifs créés »,

les mots:

« une ou plusieurs instances consultatives créées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.